

LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT SOCIAL

Le CCAS gère un C.H.R.S, des logements à caractère social et un dispositif d'hébergement temporaire.

. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Centre Communal d'Action Sociale a restructuré et développé son Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, qui se décline désormais, en 3 pôles distincts :

- « Le Pôle Maurice de Alberti » : ouvert depuis septembre 2003, avec une capacité d'accueil de 30 places, cet établissement se compose de 25 logements, comprenant 21 studios et 4 F2. Il a pour vocation de soutenir et d'accompagner, vers une insertion sociale et professionnelle les personnes et familles en difficulté ou en situation de détresse. [Téléchargez la brochure](#)
- « Le Pôle d'Accueil et de Stabilisation pour Femmes » : ouvert en début d'année 2008, à la demande des Services de l'Etat (Plan Borloo de Janvier 2007) dans les locaux du Centre d'Accueil d'Urgence Sociale situé dans le vieux Nice, assure un accueil spécifique des femmes sans abri, avec un hébergement en chambre double et individuelle, salles de bains, salon, salle à manger, et cuisine.
Huit places sont ainsi proposées à des femmes sans domicile ayant pour projet d'interrompre un parcours d'errance et de s'engager dans un début de travail d'insertion. [Téléchargez la brochure](#)
- « Le Pôle d'Accueil pour Femmes victimes de Violence » : ouvert en décembre 2008, cet établissement d'une capacité totale de 17 places, comprend 9 logements dédiés à l'accueil de femmes victimes de violence, qui peuvent être prise en charge, seules ou avec les enfants dont elles ont la garde. Ce Pôle propose une écoute et une prise en charges spécifiques, avec des mesures de sécurité appropriées (veilleurs de nuits, vidéo surveillance. [Téléchargez la brochure](#)

L'accompagnement des personnes accueillies s'articule autour :

- D'un entretien hebdomadaire avec la personne ayant en charge le dossier,
- Un bilan mensuel,
- Une évaluation en fin de prise en charge, et, en tout état de cause, au moins tous les 6 mois,
- D'activités collectives autour d'ateliers divers et de sorties,
- D'accompagnement pour les démarches extérieures.

Chaque Pôle est doté d'équipes pluridisciplinaires (travailleurs sociaux, agents administratifs, techniques et psychologues). Un projet est élaboré avec chaque usager, comportant des actions pouvant concerner tous les aspects de la vie personnelle, sociale et familiale. (recherche de logement, insertion professionnelle, démarche des santé, accès aux droits, soutien psychologique...)

Les modalités d'inscription :

Toute personne ou famille souhaitant être accueillie dans un des 3 Pôles du CHRS, doit faire l'objet d'une proposition d'orientation par un travailleur social en vue de constituer un dossier d'admission.

Le dossier complété par un entretien du demandeur avec 2 membres de l'équipe socio-éducative, puis du psychologue, fait l'objet d'un examen par le Directeur et l'équipe du CHRS. La décision est prononcée par le Directeur du CHRS.

Pour tous renseignements, s'adresser au CHRS « Maurice de Alberti » : Tél. 04.92.00.37.61